

PASSEPORT BIOMETRIQUE

UNIQUEMENT SUR RENDEZ VOUS

ASSUREZ-VOUS D'ETRE EN POSSESSION D'UN TITRE EN COURS DE VALIDITÉ AVANT DE PRÉVOIR TOUT DÉPLACEMENT A L'ÉTRANGER (ACHAT BILLET)

- ❖ **IMPORTANT : FOURNIR LES ORIGINAUX +LES PHOTOCOPIES DES DOCUMENTS**
TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ETRE ACCEPTE

DEMANDE MAJEUR (VALABLE 10 ANS)

➤ **1^{ère} DEMANDE :**

- CARTE D'IDENTITÉ EN COURS DE VALIDITÉ** ou périmée depuis moins de 5 ans.
- 1 JUSTIFICATIF DE DOMICILE** récent année en cours (facture EDF, téléphone, quittance de loyer, attestation d'assurance logement, avis d'imposition,...) justificatifs dématérialisés acceptés
- SI VOUS ETES HEBERGÉ (E) :**

Majeur hébergé chez ses parents ou autre : (qui ne possède pas de justificatif de domicile à son nom, tels que facture de téléphone portable ou avis d'imposition) :

- ❖ Justificatif de domicile de l'hébergeant
- ❖ Carte d'identité ou passeport de l'hébergeant
- ❖ Attestation d'hébergement rédigée par l'hébergeant
- TIMBRE FISCAL à 86 euros (à acheter au bureau de tabac, au trésor public, ou sur internet).**
- FILIATION** : connaître la date et lieu de naissance de vos parents
- 1 PHOTO D'IDENTITE** en couleur datant de moins de 3 mois répondant aux normes européennes (**sans annotation au dos**) : taille du visage de 32 à 36 mm (expression neutre, bouche fermée, de préférence sans lunettes, le visage et les oreilles doivent être dégagés de toutes mèches de cheveux (barrettes, piercing...)).
- LIVRET DE FAMILLE** ou acte de mariage (si nom d'épouse)
- EN CAS DE DIVORCE** : Pour les femmes divorcées souhaitant conserver le nom de l'époux, il est nécessaire d'apporter le jugement de divorce ou une attestation sur l'honneur signée par l'ex-mari + photocopie de sa pièce d'identité

➤ **RENOUVELLEMENT : FOURNIR LES DOCUMENTS INDIQUES CI-DESSUS +**

- L'ANCIEN PASSEPORT (+ photocopie de la 1^{ère} page avec photo)**

➤ **SI VOUS N'ETES PAS EN POSSESSION D'UN TITRE D'IDENTITE (CARTE D'IDENTITE/PASSEPORT SECURISE) VALIDE OU PÉRIME DEPUIS MOINS DE 5 ANS : VOUS DEVEZ FOURNIR EN COMPLEMENT DES DOCUMENTS INDIQUES CI-DESSUS :**

- UN EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE AVEC FILIATION** datant de moins de 3 mois (en original)
- EN CAS DE PREMIERE DEMANDE : TOUT AUTRE DOCUMENT AVEC PHOTO**
- EN CAS DE PERTE** : la déclaration de perte est à remplir en mairie au dépôt du dossier + fournir un document avec photo (permis de conduire, carte vitale avec photo...)
- EN CAS DE VOL** : apporter la déclaration de vol (à remplir au commissariat) + fournir un document avec photo (permis de conduire, carte vitale avec photo...)
- PREUVE DE LA NATIONALITE FRANCAISE :**
 - ❖ **Pour les personnes nées à l'étranger :** fournir un acte de naissance sur lequel figure la mention de nationalité, ou le décret de naturalisation
 - ❖ **Pour les personnes nées en France de parents nés à l'étranger,** présenter le CNF (Certificat de nationalité française).